Département de l'**Eure**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 8 DU/11/2021– DB 01

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 10 novembre 2021
Date d'affichage : le 10 novembre 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Dont pouvoir (s) : 02

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE SEIZE NOVEMBRE A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Bernard LEBOEUF, Jean-Noël VIENNE, Jean-Luc ENJALBERT, Céline RECHER, Françoise COHAN, Françine DESABAYE, Pascal SCHWARTZ, Alain LOËB,

Absents : Mesdames Chantal QUERNIARD et Elodie DESABAYE
Pouvoirs de : Madame QUERNIARD à Monsieur SCHWARTZ et Madame Elodie DESABAYE à madame Francine DESABAYE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles DUPONT

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal à arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif par délibération n°2 du 14/06/2021 :

Pour rappel, en report de l'année fiscale 2019, sont à prendre en compte :

- Un déficit reporté de la section Investissement de : - 23 219.50 € (2019)
- Un excédent reporté de la section de fonctionnement de : + 103 118.93 € (2019).

Pour rappel le solde d'exécution donné par le compte administratif 2020 est composé :

- d'un solde d'exécution (déficitaire – 001) de la section d'investissement de : - 28 594.58 €,
- d'un solde d'exécution (excédentaire – 002) de la section de fonctionnement de :+ 32 036.38 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour un solde de 50 927.61 € en dépenses et pour 80 920.04 € en recettes.

Restes à réaliser en dépenses		Restes à Réaliser en recettes	
AUP	45 874.49 €	Terrain Allée du Roule	51 000.00 €
Informatique	5 053.12 €	Reprise du balcon	29 920.04 €

Ce qui donne un reste à réaliser total de : + 29 992.43 € *(Dépenses moins recettes)*.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20211116-DB01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2021

Besoin net de la section d'investissement :

Les restes à réaliser et le solde d'exécution 2020 de la section d'investissement, induisent le besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement pour un montant de 21 821.65 €,

Solde 2020 section investissement		- 51 814.08 €
Restes à Réaliser 2020		+ 29 992.43 €
Besoin net de la section d'investissement		- 21 821.65 €

Pour synthèse :

Libellés	section d'investissement		section de Fonctionnement	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Résultats reportés 2019	- 23 219,50 €			103 118,93 €
Opérations de l'exercice 2020	- 80 847,71 €	52 253,13 €	601 285,68 €	633 322,06 €
Total	- 104 067,21 €	52 253,13 €	601 285,68 €	736 440,99 €
Résultat de l'exercice 2020	- 28 594,58 €		32 036,38 €	
Résultats cumulé 2019-2020	- 51 814,08 €		135 155,31 €	
Restes à réaliser 2020	- 50 927,61 €	80 920,04 €		
Solde Reste à Réaliser	29 992,43 €			
Besoin de financement de la section d'investissement	+ 21 821,65 € (BP2021)		- 21 821,65 €	
Résultats Reportés sur l'exercice 2021	- 51 814,08 €		113 333, 66	

Après en avoir délibéré, avec 10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE et 05 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 comme suit :
Compte 1068 : besoin d'investissement (R1068) : 21 821.65 €,

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) après couverture du besoin d'investissement : + 113 333.66 €.

Ligne 001 Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : - 51 814,08 €

Pour extrait certifié conforme au registre

MAIRIE DE ST-PIERRE-DU-VAUVRAY 27430

La Maire,

Laetitia SANCHEZ

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20211116-DB01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2021